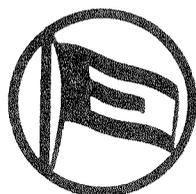


MOUVEMENT EUROPEEN



RAPPORT INTRODUCTIF
A LA SECTION IV

L'Europe dans le Monde

RICHARD MAYNE

CONGRES DE L'EUROPE

BONN - BUNDESHAUS
12 - 13 mai 1972

IV

MOUVEMENT EUROPEEN

Présidents d'honneur :

† Léon BLUM, † Alcide de GASPERI,
† Robert SCHUMAN, † Sir Winston CHURCHILL, † Konrad ADENAUER,
Harold MACMILLAN, Jean MONNET, Paul-Henri SPAAK.

COMITE EXECUTIF.

Président : Prof. Dr. Walter HALLSTEIN.
Vice-Président : M. Gaston DEFFERRE.
Trésorier : M. Theo LEFEVRE.
Secrétaire général : M. Robert van SCHENDEL.
Membres : MM. The Rt. Hon. Lord HARLECH,
J. H. C. MOLENAAR,
Prof. Giuseppe PETRILLI,
M. Maurice FAURE.

COMITE DIRECTEUR.

MM. André ALERS,	MM. Gérard JAQUET,
Dr. C. BERKHOUWER,	Otto KRANZLMAYR,
Dr. Angelo BERNASSOLA,	Rodolfo LLOPIS,
Mathias BERNS,	Dr. Ernst MAJONICA,
P. J. BLAISSE,	Dr. Karl MOMMER,
Comte BOËL,	Franco NOBILI,
Dr. Léon BOUTBIEN,	Dr. F. C. von OPPENHEIM,
Pierre CABUY,	Alain POHER,
Arthur CALTEUX,	Théo RASSCHAERT,
Auguste COOL,	Jean REY,
Dr. Enzo DALLA CHIESA,	Raymond RIFFLET,
Fernand DEHOUSSE,	The Rt. Hon. Duncan SANDYS,
Gerhard EICKHORN,	Prof. Umberto SERAFINI,
Jacques ENOCK,	Pierre SUDREAU,
Emilio GABAGLIO,	Prof. Virgil VENIAMIN,
Lord GLADWYN,	André VOISIN,
Etienne HIRSCH,	Dr. Max WEISGLAS.

SECRETARIAT GENERAL :

1000 BRUXELLES, rue Duquesnoy, 14.

LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DANS LE MONDE

Introduction

Le thème de ce rapport devrait en principe être "L'Europe dans le monde" ; mais il serait excessif, même après l'élargissement de la Communauté économique européenne, de prétendre que celle-ci représente l'Europe toute entière. La Communauté européenne reste dans les limites de l'Europe de l'Ouest : elle ne comprend pas non plus la totalité de cette région. Rompons donc d'abord avec la mauvaise habitude d'identifier notre Communauté et notre continent.

Considérons ensuite l'évolution de nos rapports avec le reste du monde sous trois titres distincts mais étroitement liés : l'économie, la politique et la défense. Ce sont, pour ainsi dire, les trois "étages" de la fusée lancée il y a 22 ans par la Déclaration de M. Robert SCHUMAN et soigneusement préparée par M. Jean MONNET.

Examinons enfin quelles sont et quelles seront les répercussions de notre action sur l'organisation graduelle des rapports entre les peuples du monde, car l'unification de l'Europe, si importante, n'a jamais été un objectif en soi. L'un des buts les plus importants de l'union européenne est la réalisation d'un rêve d'après-guerre trop souvent oublié dans les débats acharnés de Bruxelles et trop souvent tenu pour illusoire : c'est-à-dire l'établissement d'un système mondial de règles et d'institutions garantissant le bien-être, la liberté et la paix.

N'ayons pas peur de ce langage démodé. Le vocabulaire professionnel des Européens en a terriblement soif.

* * *

L'ECONOMIE

Les nouvelles dimensions

La Communauté Européenne des Six était déjà un colosse. Celle des Dix sera plus grande encore. 255 millions d'habitants

- davantage que n'importe quel pays du monde sauf l'Inde et la Chine ; un produit national brut qui vaudra au moins 560 milliards de dollars - une fortune qui n'est dépassée que par les Etats-Unis ; un commerce extérieur de 100 milliards de dollars, si l'on additionne les exportations et les importations - plus d'un tiers des échanges du monde entier.

Même sur le plan géographique, la Communauté des Dix est impressionnante. Son propre territoire est relativement petit : mais elle aura des liens d'association ou d'accord commercial avec près de 80 pays en Europe et ailleurs.

Dans ces conditions, la Communauté européenne aura des responsabilités inéluctables, tant envers les pays en voie de développement que pour le maintien et l'amélioration des rapports avec les états industrialisés.

Une situation nouvelle

Jusqu'ici, les relations extérieures de la Communauté ont évolué en fonction notamment de sa construction intérieure et des demandes des pays tiers. Ainsi, ses grandes réalisations dans le domaine extérieur - la négociation du "Kennedy Round", l'élargissement, l'association des pays africains et malgache, la conclusion des accords avec d'autres états - ont été en quelque sorte secondaires à l'établissement du Marché commun. Le résultat en est que la politique étrangère de la Communauté dans le domaine économique est marquée surtout par un pragmatisme plus propre aux habitudes britanniques qu'à l'esprit cartésien si cher aux Européens du continent.

Les avantages en sont évidents. La Communauté a procédé par étapes, par nécessité et par prudence. Mais le danger en est également clair : celui de la contradiction, voie de l'incohérence. Actuellement, on assiste à une tension entre deux tendances principales qui risquent d'entrer en conflit : celle du régionalisme croissant et celle d'un multilatéralisme à ranimer.

L'élargissement de la Communauté augmente par elle-même la tendance régionaliste. Les accords à conclure avec les autres pays membres de l'A.E.L.E. (l'Autriche, la Finlande, l'Islande, le Portugal, la Suède et la Suisse) s'ajouteront aux

associations déjà négociées avec la Grèce et la Turquie. L'extension de la Convention de Yaoundé ou l'élaboration d'une autre convention en faveur des pays anglophones d'Afrique augmentera la zone préférentielle constituée par les états africains de langue française. Les arrangements offerts à certains autres membres du Commonwealth élargira encore la discrimination pratiquée à l'encontre du reste du monde.

En même temps, il est vrai, la Communauté a proposé un système multilatéral de "préférences généralisées" à l'égard des pays en voie de développement. La tendance régionaliste se trouve ainsi en partie compensée. Mais les plafonds d'importation préférentielle sont relativement modestes et il est à craindre que celle-ci ne satisfère guère aux souhaits et aux besoins réels des intéressés. En même temps, les divers accords conclus ou à négocier avec des pays développés, en Europe et ailleurs, même s'ils seront compatibles avec le G.A.T.T. sur le plan strictement juridique, auront des effets sur l'opinion et peut-être sur l'économie de leurs concurrents, notamment aux Etats-Unis.

Dans l'état actuel des choses, il est évidemment impensable que la Communauté renonce à ses "liens spéciaux". Mais elle devra tendre vers des solutions multilatérales qui remplaceront graduellement ces accords partiels, afin d'aboutir à la longue à un système de rapports mondiaux plus approprié à une puissance économique aussi vaste que l'Europe des Dix.

Dans l'immédiat, il s'agit notamment des actions suivantes :

1. l'élargissement progressif des "préférences généralisées" ;
2. l'élimination, par les pays africains associés, des préférences accordées à leurs importations en provenance de l'Europe ;
3. l'élaboration d'accords mondiaux pour stabiliser les marchés des produits de base ;
4. La négociation, avec les Etats-Unis et les autres Parties Contractantes du G.A.T.T., de la réduction, voire de la disparition, des droits de douane sur les principaux produits industriels ;

5. l'établissement de procédures permettant de confronter, notamment avec les Etats-Unis, le Canada et le Japon, les pratiques ayant tendance à fausser la concurrence ou à constituer des barrières commerciales dans les domaines non-tarifaires;
6. la constitution sur une base paritaire qualifiée, avec tout pays qui accepte d'y contribuer, d'un Fonds de compensation ayant pour but de faciliter la réadaptation des régions et des secteurs d'industrie touchés par les mesures de libéralisation décidées en commun.

Les domaines nouveaux de l'intégration

Le développement du Marché commun industriel et agricole et sa transformation en union économique et monétaire sont évidemment la condition des actions qui viennent d'être esquissées. Seule une Europe moderne peut être généreuse ; seule une Communauté liée par des politiques économiques et monétaires communes peut se permettre de détendre le lien que constitue actuellement son tarif extérieur. Mais l'extension de l'intégration à des domaines nouveaux - y comprises la lutte contre la pollution et la conservation des ressources et de l'environnement naturels - comportera elle aussi des conséquences en ce qui concerne les pays tiers.

Dans le domaine monétaire, l'adoption progressive du Rapport Werner et surtout du plan proposé au mois de février 1972 par le Federal Trust de Londres (rétrécissement des marges, établissement d'une monnaie commune - l'Europa - qui remplacerait l'Eurodollar) permettra à la Communauté Européenne d'établir une nouvelle relation d'indépendance, d'égalité et de confiance mutuelle avec la zone dollar. Dans la mesure du possible, l'Europe devrait éviter l'utilisation de ses devises comme monnaie de réserve, fonction qui devrait être remplie progressivement par les Droits de tirages spéciaux, gérés sur une base paritaire par les Etats-Unis et la Communauté Européenne, les autres pays y participant à la mesure de leur contribution réelle.

Dans le domaine de la lutte contre la pollution et pour la conservation des ressources et de l'environnement naturels - qui pourrait comprendre également la prévision et le contrôle

du temps, en partie dans le cadre d'un programme spatial commun - une étroite collaboration est à prévoir entre la Communauté Européenne et les Etats-Unis, ainsi qu'éventuellement avec l'U.R.S.S. et dans un avenir plus lointain avec la Chine. Avec les Etats-Unis notamment, la Communauté devrait s'efforcer d'élaborer et de faire adopter un code de bonne conduite qui bannirait certaines pratiques industrielles aptes à créer des nuisances, soit pour les travailleurs, soit pour la population en général. A la longue, on pourrait envisager par exemple l'élimination du travail à la chaîne et du déversement dans les eaux des matières nocives. Toute infraction de ce code appellerait des mesures de protection tarifaires ou autres de la part de l'autre partenaire ; des différends devraient être débattus dans le cadre des procédures de confrontation déjà proposées. Ici encore, une action commune sur le plan européen est la condition de toute action de plus vaste envergure.

* * *

LA POLITIQUE

Toute distinction entre l'économie et la politique appelle des objections d'ordre logique et pratique à la fois. A la longue, il n'est guère possible de distinguer entre les deux. Pour l'instant, toutefois, et dans la situation actuelle de l'unification de l'Europe, l'on peut traiter au titre de la politique les activités poursuivies tant bien que mal par le Comité Davignon. Il s'agit notamment de l'effort de coordination des politiques étrangères des Etats membres, en particulier vis-à-vis de l'U.R.S.S., dans la Méditerranée et le Moyen-Orient, peut-être aussi en ce qui concerne la Chine.

Pour ce qui est des rapports avec l'U.R.S.S. et l'Europe de l'Est en général, le rôle que peuvent jouer les Etats membres de la Communauté, séparément ou en commun, semble assez limité par rapport au dialogue qui s'instaure entre l'Est et les Etats-Unis. La "politique de l'Est" de l'Allemagne, comme celle de la France, peut certes atteindre certains objectifs : mais un règlement d'ensemble des problèmes Est-Ouest en Europe, y compris la réunion pacifique du peuple allemand, dépend d'une part d'une évolution à long terme dont la consolidation de la

./...

Communauté Européenne fait partie intégrale et d'autre part d'une action conjointe de l'Europe et des Etats-Unis, action qui elle aussi ne sera possible et sûre qu'à condition que l'Europe se fasse.

Pour ce qui est des autres régions du monde, la conclusion semble être la même : la condition de toute action valable est l'union des ressources et des moyens de pression. Un exemple d'ordre peut-être secondaire peut illustrer cette constatation : il s'agit de l'Afrique du Sud. L'entrée de la Grande-Bretagne au Marché commun et la disparition future de la préférence dont jouit l'Afrique du Sud dans le marché britannique commencent déjà à agiter l'opinion des milieux industriels de Johannesburg. On parle notamment de la possibilité de demander à la Communauté un accord d'association comparable à celle de la Convention de Yaoundé. Mises à part les considérations d'ordre économique, de nombreuses raisons politiques rendent assez invraisemblable une telle solution. Les hommes d'affaires de l'Afrique du Sud comprennent cela parfaitement ; ils ne sont pas loin, actuellement, d'exercer une certaine pression sur leur Gouvernement afin qu'il envisage de modifier les mesures de politique intérieure qui entraîne des conséquences, politiques elles aussi, chez les Dix. Cela ne veut pas dire que la puissance économique de la Communauté élargie peut - elle seule renverser la pratique de l'apartheid ; mais la tendance en est éloquente. C'est dire, enfin, que l'existence même de la Communauté économique européenne peut avoir des répercussions inattendues dans le domaine politique. Un autre exemple, en Europe cette fois, est celui de la Grèce.

Faire de ces exemples de base d'une politique étrangère serait évidemment prématuré dans la situation actuelle de la Communauté Européenne. Mais l'on peut en tirer la conclusion que même la Communauté actuelle, limitée à "l'économie", dispose de moyens politiques qui dépassent sa capacité de les utiliser. Il est possible que les récentes déclarations de M. BREZHNEV soient une première preuve que cette conclusion est partagée à Moscou.

Dans ces conditions, quelle devrait être la ligne de conduite des Dix ? D'ici quelque temps, ils doivent rencontrer

les pays de l'Europe de l'Est dans le cadre de la Conférence Européenne sur la Sécurité. Peut-être que son objectif, aux yeux de Moscou, est de semer la confusion à l'intérieur de la Communauté. Mais il est certain que pour plusieurs pays de l'Europe de l'Est, un des avantages à espérer de la Conférence est une négociation économique avec la Communauté, au besoin par le truchement du Comecom. Voilà une occasion que la Communauté devrait saisir : voilà une raison de plus pour associer la Commission avec cette rencontre.

* * *

LA DEFENSE

L'approche de cette rencontre renforce également la logique d'une extension de l'intégration européenne vers le domaine de la défense. Il est vraisemblable que l'U.R.S.S., méconnaissant toujours la nature et les objectifs de l'unification de l'Europe de l'Ouest, veut surtout s'assurer que la Communauté demeure une Communauté économique et que ses pays membres n'unissent pas leurs efforts militaires. En soi, un tel souhait n'est certainement pas une raison d'agir dans le sens contraire : il n'est pas du tout prouvé que les craintes de Moscou soient un critère valable pour les actions de notre part. Mais si pour d'autres raisons l'unification des efforts de défense de nos pays est nécessaire ou même souhaitable, il serait sage de prévenir toute tentative de l'empêcher.

En effet, une telle unification est certainement souhaitable et pourrait s'avérer nécessaire. Elle est souhaitable pour des raisons d'économie, afin de limiter la croissance fatale des dépenses militaires. Elle est souhaitable pour des raisons d'équilibre, afin de répondre mieux aux menaces qui nous confrontent. Elle est souhaitable pour des raisons d'indépendance, afin de peser de notre poids dans le dialogue permanent avec les Etats-Unis au sein de l'Alliance Atlantique. Elle est souhaitable, finalement, pour des raisons de prudence, afin de démontrer notre résolution de nous défendre au cas où les forces américaines en Europe seraient réduites et notre volonté commune de faire une contribution plus efficace à l'Alliance afin qu'une telle réduction n'ait pas lieu.

Deux arguments sont souvent avancés pour combattre cette conclusion. Le premier prétend qu'un effort commun des Européens, loin d'empêcher la retraite américaine, aurait tendance à l'accélérer. En fait, toute l'évidence suggère le contraire. L'une des raisons d'une certaine lassitude des Etats-Unis envers l'Europe est le manque de progrès, sinon la régression, de l'Europe politique. Une Communauté qui semble se contenter de s'enrichir, tandis que les Etats-Unis traversent une période sombre de leur histoire, risque de perdre la sympathie de l'opinion américaine. La constitution de l'Eurogroup, si modeste soit-il, a effectivement reçu l'appui de nos alliés outre-Atlantiques, malgré les craintes exprimées à l'époque par certains en Europe. Le retour à une politique commune de défense en Europe, appuyée même trop par les Etats-Unis dans les années 50, aurait le double avantage de rassurer nos grands alliés et de fournir un cadre dans lequel ils pourraient renouer avec la France.

Le deuxième argument avancé contre la mise en commun des efforts militaires des pays de la Communauté est la réaction que pourrait avoir la construction d'une "bombe européenne". Il suffit peut-être de répondre que ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Comment et par quelles armes une Communauté Européenne de Défense se défendrait, n'est pas une question pour aujourd'hui : c'est une question pour la Communauté une fois qu'elle existera. Il est bien possible qu'elle ne se doterait pas d'un moyen aussi coûteux et peut-être aussi aléatoire : c'est elle qui devrait en décider. Pour l'instant, il ne s'agit même pas de constituer une telle Communauté de Défense. Il s'agit seulement de réaffirmer, éventuellement au Sommet des Dix, mais en tout cas avant de rencontrer les pays de l'Est, que les Dix se réservent la possibilité de mettre en commun leurs efforts afin d'assurer la paix et la protection de l'Europe.

* * *

Conclusion : Institutions

Les considérations et les suggestions avancées ici sont relativement modestes. Mais la voie qu'elles envisagent est longue. L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : l'avertissement est de Robert SCHUMAN. Déjà, cependant, deux conclusions s'imposent dans le domaine institutionnel. La première : que les institutions existantes de la Communauté ne sont toujours pas à la mesure de ses possibilités en ce qui concerne la politique extérieure. La deuxième : que l'existence même de la Communauté tend à susciter entre elle et le reste du monde des institutions comparables mais plus modestes qui pourraient jeter les bases d'une organisation du monde à plusieurs échelons.

Dans ses rapports avec le reste du monde, la Communauté souffre d'une faiblesse qui n'afflige aucune autre entité avec laquelle elle doit traiter : la dispersion des centres de décision. Lorsque le Président des Etats-Unis négocie avec un allié ou un ennemi, il peut discuter de tout ; mais lorsqu'il parle défense, ce sont les pays membres de la Communauté qui doivent répondre, tandis qu'aux sujets économiques c'est la Commission qui devient leur porte-parole. Dans de telles conditions, l'équilibre est difficile à atteindre. Seule la poursuite de l'intégration européenne par l'établissement d'un équivalent à la Commission dans les domaines de la politique étrangère et de la défense peut résoudre ce dilemme.

Mais déjà dans le domaine économique l'on peut constater l'effet mimétique que suscite la Communauté. Il ne s'agit pas seulement de la constitution, en Amérique Latine ou ailleurs, d'unions économiques tirant profit de l'expérience européenne. Il s'agit surtout du dialogue qui commence, avec hésitation peut-être mais petit à petit, entre l'Europe et les Etats-Unis ; il s'agit de la reconnaissance, tardive mais franche, que l'U.R.S.S. semble sur le point d'accorder à la Communauté Européenne. Le pavé européen est jeté dans la mare des relations internationales ; les ondes et les vagues sont théoriquement sans limites.

Richard MAYNE
avril 1972.

PROJET DE RESOLUTION

Le Congrès du Mouvement Européen, réuni à Bonn, les 12 et 13 mai 1972,

- ayant entendu les débats concernant le rôle de l'Europe dans le monde;
- considérant que l'élargissement de la Communauté Economique Européenne crée, dans ses dimensions mêmes, une situation sans précédent;

APPELLE les peuples et les instances parlementaires et gouvernementales des Communautés européennes à assumer leurs responsabilités nouvelles dans l'organisation progressive d'un monde prospère, libre et pacifique;

DEMANDE à cette fin que la Communauté européenne :

- remplace, par étapes et dans la mesure du possible, le réseau existant d'accords partiels ou préférentiels, avec les pays tiers, par une politique cohérente à l'égard du reste du monde, fondée sur le principe de la non-discrimination;
- procède, en ce qui concerne les pays en voie de développement, à :
 - a) l'élargissement graduel des "préférences généralisées",
 - b) l'élimination des préférences qui lui sont accordées par les Etats africains et malgache associés,
 - c) l'élaboration d'accords mondiaux, afin de stabiliser les marchés des produits de base;
- aboutisse, en ce qui concerne les pays industrialisés, à :
 - a) la réduction réciproque, voire l'élimination, des droits de douane sur les principaux produits industriels,
 - b) l'établissement de procédures permettant de s'opposer aux pratiques tendant à fausser la concurrence ou à constituer des barrières non-tarifaires au commerce,
 - c) la constitution, sur une base paritaire qualifiée, avec tous pays qui acceptent d'y contribuer, d'un fonds de compensation ayant pour objectif de faciliter la réadaptation des régions et des secteurs de l'économie touchés par les mesures de libéralisation décidées en commun;
- se dote de moyens lui permettant d'établir une nouvelle relation d'indépendance et de confiance mutuelle avec la zone dollar;

./..

- entame avec les Etats-Unis et les autres pays industriels, y compris éventuellement l'URSS, et, dans un avenir plus lointain, avec la Chine, une collaboration dans la lutte contre la pollution et dans la conservation des ressources et de l'environnement naturels, comprenant l'adoption d'un code de bonne conduite et de protection contre tout pays qui ne le respecterait pas;
 - s'efforce d'améliorer les échanges tant économiques qu'humains, avec les pays de l'Est;
 - réaffirme son intention d'assurer la paix en Europe et de contribuer à l'évolution pacifique du monde par la mise en commun progressive, dans le cadre de l'Alliance Atlantique, des moyens de défense actuellement divisés;
 - établisse un Secrétariat politique, composé de personnalités indépendantes qui travailleraient en étroite liaison avec la Commission de la Communauté Economique Européenne et qui seraient chargées de faire aux représentants des Etats membres des propositions en matière de politique étrangère commune, politique qui serait administrée par le secrétariat sous le contrôle du Parlement Européen.
-

MOUVEMENT EUROPEEN

MEMBRES

ORGANISATIONS EUROPEENNES.

- Association Européenne des Enseignants (AEDE) : Président : M. André ALERS.
Centre d'Action Européenne Fédéraliste (AEF) : Président : J. H. C. MOLENAAR.
Conseil des Communes d'Europe (CCE) : Président : M. Henri CRAVATTE.
Ligue Européenne de Coopération Economique (LECE) : Président : Comte BOËL.
Mouvement Fédéraliste Européen (MFE) : Président : M. Etienne HIRSCH.
Mouvement Gauche Européenne (MGE) : Président : Sir Geoffrey de FREITAS.
Mouvement Libéral pour l'Europe Unie (MLEU) : Président : M. Jean REY.
Union Européenne des Démocrates Chrétiens (UEDC) : Président : M. Maric RUMOR.
Union des Résistants pour une Europe Unie (URPE) : Président : Dr. L. BOUTBIEN.
Groupe Démocrate-Chrétien du Parlement Européen : Président : H. A. LÜCKER.
Groupe Libéral du Parlement Européen : Président : Dr. C. BERKHOUWER.
Groupe Socialiste du Parlement Européen : Président : M. Francis VALS.
Confédération Européenne du Syndicat Libre dans la Communauté (CISL) :
Président : M. A. KLOOS.
Organisation européenne de la C. M. T. (Confédération Mondiale du Travail) :
Président : M. Auguste COOL.
Comité des Organisations Professionnelles Agricoles de la C. E. E. (COPA) :
Président : M. Mathias BERNS.
Association des Journalistes Européens (AJE) : Président : Prof. Enrico SERRA.
Fédération Internationale des Maisons de l'Europe (FIME) :
Président : Dr. Bruno BUCHWIESER.
Association Européenne des Cheminots (AEC) : Président : Dr. W. KNAPPEL.

CONSEILS NATIONAUX.

- République Fédérale d'Allemagne (Président : Dr. Ernst MAJONICA).
Autriche (Président : Dr. Otto KRANZLMAYR).
Belgique (Président : M. Theo LEFEVRE).
Danemark (Président : M. Erhard JACOBSEN).
Espagne (Président : Don Salvador de MADARIAGA).
France (Président : M. Pierre SUDREAU).
Grande-Bretagne (Président : The Rt. Hon. Lord HARLECH).
Grèce
Irlande (Président : T. F. O'HIGGINS).
Italie (Président : Prof. Giuseppe PETRILLI).
Luxembourg (Président : M. Arthur CALTEUX).
Malte (Président : Prof. Salvino BUSUTTIL).
Norvège (Président : M. Svenn STRAY).
Pays-Bas (Président : M. J. H. C. MOLENAAR).
Suède (Président : M. Bo MARTINSSON).
Suisse (Président : M. Willi ROHNER).
Turquie (Président : Dr. Muhlis ETE).